



Financé par  
l'Union européenne  
NextGenerationEU

# Questions / Réponses

## Fenêtre 2 du programme SUN-ES

Réunion ARS Ile-de-France / DCGDR / SESAN

Jeudi 24 mars 2022



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun



# Ordre du jour

Informations pratiques sur le webinaire

3

---

Rappels sur la fenêtre 2 du programme SUN-ES

5

---

Etat des lieux en Ile-de-France (INS, DMP, MSS)

9

---

Questions / réponses

13

---

Retex établissements de santé : facteurs de succès et points de vigilance

17

---



# Informations pratiques

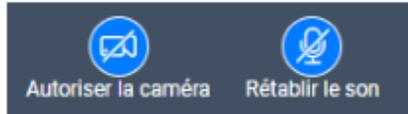
## Bonnes pratiques de participation au webinaire



Bienvenue !



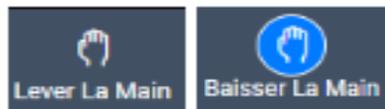
- Je (re)nomme mon nom d'utilisateur : « Etablissement – Nom Prénom »
- Je coupe mon micro et ma caméra quand je ne parle pas



- Les questions doivent être posées par écrit, j'utilise le chat en bas de l'écran pour rebondir, poser mes questions ou commenter. Une réponse concise/synthétique sera effectuée à l'oral. Si besoin un retour dédié sera fait par email ou par une prise de contact.



- Si vous souhaitez compléter oralement, levez la main et la parole vous sera donnée.



Mise en ligne de l'enregistrement vidéo de la session : suivez le lien fourni ultérieurement

# Récapitulatif des échéances et des objectifs





# Rappels sur la fenêtre 2

## Le programme SUN-ES



- C'est un **financement direct aux établissements sanitaires** conditionné au respect de critères d'éligibilité, à l'atteinte de six prérequis et de cibles d'usage.
- L'objectif est d'encourager **l'usage des outils socles** que sont l'INS, le DMP, la MSS en lien avec l'ouverture de Mon espace santé.
- Il se place **dans la continuité du programme HOPEN**. Tous les établissements de santé sont éligibles. L'attribution par le passé de financements Hôpital numérique ou HOP'EN à un établissement ne constitue pas un critère d'exclusion au programme SUN-ES.
- Le financement à l'usage peut être utilisé par l'établissement pour couvrir **tout type de dépense** lui permettant d'atteindre les cibles d'usage; notamment les coûts liés à l'accompagnement au changement dans l'établissement, des coûts d'infrastructure
- Le programme couvre les années 2021-2023. Le calendrier prévoit **4 fenêtres de financement** :

		2021				2022								2023								2024								
		Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Jan.
Commun	Periode de candidature	■	■					■	■	■				■	■	■				■	■	■								
	Sélection des candidatures par les ARS et contractualisation avec les ES	■	■	■				■	■	■				■	■	■				■	■	■								
Volet 1	Fenêtre de mesure et d'atteinte des cibles volet 1						■	■	■	■																				
Volet 2	Fenêtre de mesure et d'atteinte des cibles volet 2																													



# Rappels sur la fenêtre 2

## Pré requis de candidature



### VOLET 1 – DMP

PS1.  
1

Cellule d'**identitovigilance** opérationnelle (CIV)

PS1.  
2

Appropriation du référentiel national d'identitovigilance (RNIV 1 et RNIV2)

PS2.  
1

Présence d'une politique de sécurité, d'une analyse de risques, d'un plan d'action SSI, existence d'un responsable **sécurité SI**

PS2.  
2

**Cybersécurité** : Réalisation d'un audit externe de cybersurveillance

PS  
3.1

Capacité technique du SIH à alimenter le DMP

PS3.  
2

Existence d'une **messagerie opérationnelle** intégrée à l'espace de confiance MS Santé

### VOLET 2 – MSS professionnelle et citoyenne

PS4.  
1

Capacité technique d'envoi et de réception de messages de test vers la MSS citoyenne

*NB : Les ES qui candidatent seulement au Volet 2 doivent aussi respecter les prérequis du Volet 1.*

La plupart des prérequis sont repris du programme HOP'EN.

Tous les prérequis doivent être atteints par l'établissement pour se porter candidat :

**Le dossier de candidature est validé lorsque le dossier est complet et que les prérequis sont atteints.**





# Rappels sur la fenêtre 2

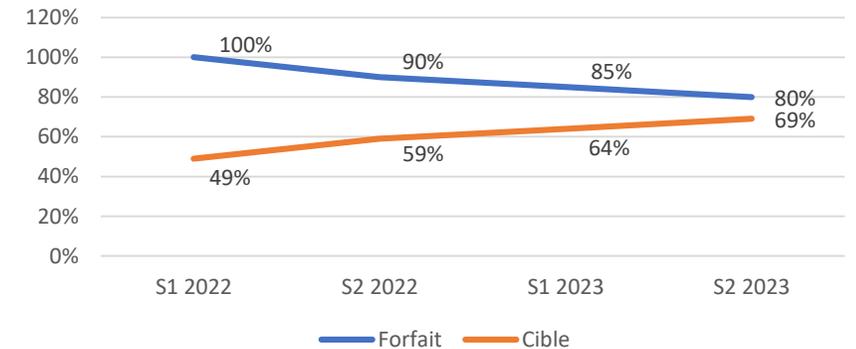
## Indicateurs d'usage volets 1 et 2



Période de candidature		Sept-oct 2021	Mars-avril 2022	Sept-oct 2022	Mars-avril 2023
Fenêtre de mesure		S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023
Forfait correspondant		100%	90%	85%	80%
Volet 1	Alimentation du DMP en lettre de liaison (LDL)	49%	59%	64%	69%
	Alimentation du DMP en ordonnance de sortie	40%	48%	59%	63%
	Alimentation du DMP en CR opératoire (CRO)*	49%	59%	64%	69%
	Alimentation du DMP en CR de biologie (CDA R2 niveau 3)	45%	54%	59%	63%
	Alimentation du DMP en CR d'imagerie	45%	54%	59%	63%
Forfait correspondant		-	100%	90%	80%
Volet 2	Envoi de documents de santé aux correspondants de santé via MSS professionnelle (Format CDA avec INS qualifié)	-	42%	49%	56%
	Envoi de messages (avec ou sans PJ) aux patients via la MSS citoyenne	-	42%	49%	56%
	Présentation des cas d'usage de la MSS professionnelle et citoyenne en CME (ou instance équivalente)	-	Oui	Oui	Oui

**Saisie par l'ES des indicateurs au niveau de l'onglet SUN-ES de Osis / contrôle par le niveau national à partir des données CNAM et ANS**

Evolution des cibles et des forfaits au fil des semestres



Graphique : Exemple de progressivité des cibles et dégressivité du montant des forfaits pour l'indicateur qui suit l'alimentation du DMP par la lettre de liaison.



(\* ) L'envoi de CRO fait l'objet d'un bonus de 10% sur le forfait du domaine « Document de sortie » - seuls les ES ayant une activité de chirurgie sont concernés par cet indicateur.



# Rappels sur la fenêtre 2

## Modalités de candidature



Revenir en arrière Connexion Aide

  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### Candidature au programme du Ségur Usage Numérique en Etablissements de Santé (SUN-ES)

 Date limite :

Formulaire à remplir par tout établissement sanitaire se portant candidat au programme SUN-ES.

## Commencer la démarche

Avec FranceConnect  
France connect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.

 S'identifier avec FranceConnect

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

OU

[Créer un compte demarches-simplifiees.fr](#)

[J'ai déjà un compte](#)

Mise à disposition d'un guide d'aide à l'utilisation de démarches simplifiées pour les ES, sur le site de la DGOS :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/segur-de-la-sante/sun-es>

La plateforme sera ouverte aux établissements du **1er Mars au 30 avril** pour candidater exclusivement à la fenêtre 2 de financement - Un formulaire unique de candidature pour le volet 1 et 2

# Etat des lieux en Ile-de-France





# Etat des lieux en Ile-de-France

## Déploiement de l'INS



### Vue au 28/02/2021 du nombre de sites ayant démarré les appels INSi en IDF (>100 appels)

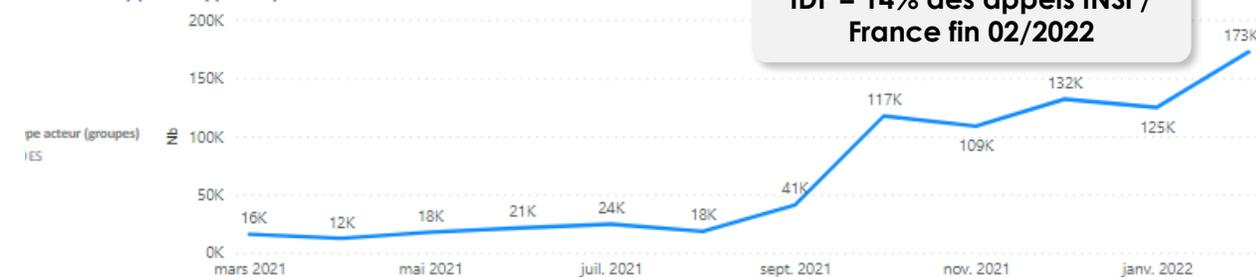
Structure	Nb au 28/02/22	Part en %
Centre de santé	38	4,22%
Centre hospitalier (C.H.)	17	10,24%
Centre Médico-Psycho-Pédagogique	4	4%
Etablissement de santé privé autorisé en SSR	27	25%
Etablissement de Soins Chirurgicaux	6	21,43%
Etablissement de Soins Longue Durée	1	1,82%
Etablissement de Soins Médicaux	4	36,36%
Etablissement de Soins Pluridisciplinaire	11	12,36%
Hôpital des armées	1	25%
Hospitalisation à domicile	4	57,14
Maison de santé pour maladies mentales	8	9,76%
Pharmacie d'officine	105	2,95%
Maison de santé (L.6223-3)	1	0,67%
Centre Hospitalier Spécialisé lutte Maladies Mentales	1	1,20%

### 10 principaux ES ayant mis en œuvre l'INS et nombre d'appels INSi

Structure	Nb d'appels cumulé 28/02/2022	Structure	Nb d'appels mensuel 02/2022
93 CH Montreuil	138 635	93 GHI Le Raincy-Montfermeil	19 677
95 CH Pontoise	129 521	78 Chi Poissy St-Germain	18 271
93 GHI Le Raincy-Montfermeil	118 860	93 CH Montreuil	17 078
93 CH Aulnay	81 721	95 CH Gonesse	15 834
92 Clinique Hartmann	39 683	93 CH Aulnay	15 080
77 Grand Hôpital de l'Est Francilien	36 782	95 CH Argenteuil	14 511
95 GH Carnelle Portes de l'Oise	34 489	95 CH Pontoise	12 658
92 Clinique chirurgicale Ambroise Pare	27 066	95 GH Eaubonne	10 180
78 CH MEULAN-LES MUREAUX	25 783	77 Grand hôpital de l'est francilien	8 964
92 Clinique de Meudon La Foret	24 994	93 CH St-Denis	7 039

### Evolution du nb d'appels INSi pour les ES IDF :

Nombre d'appels/ Type d'opération

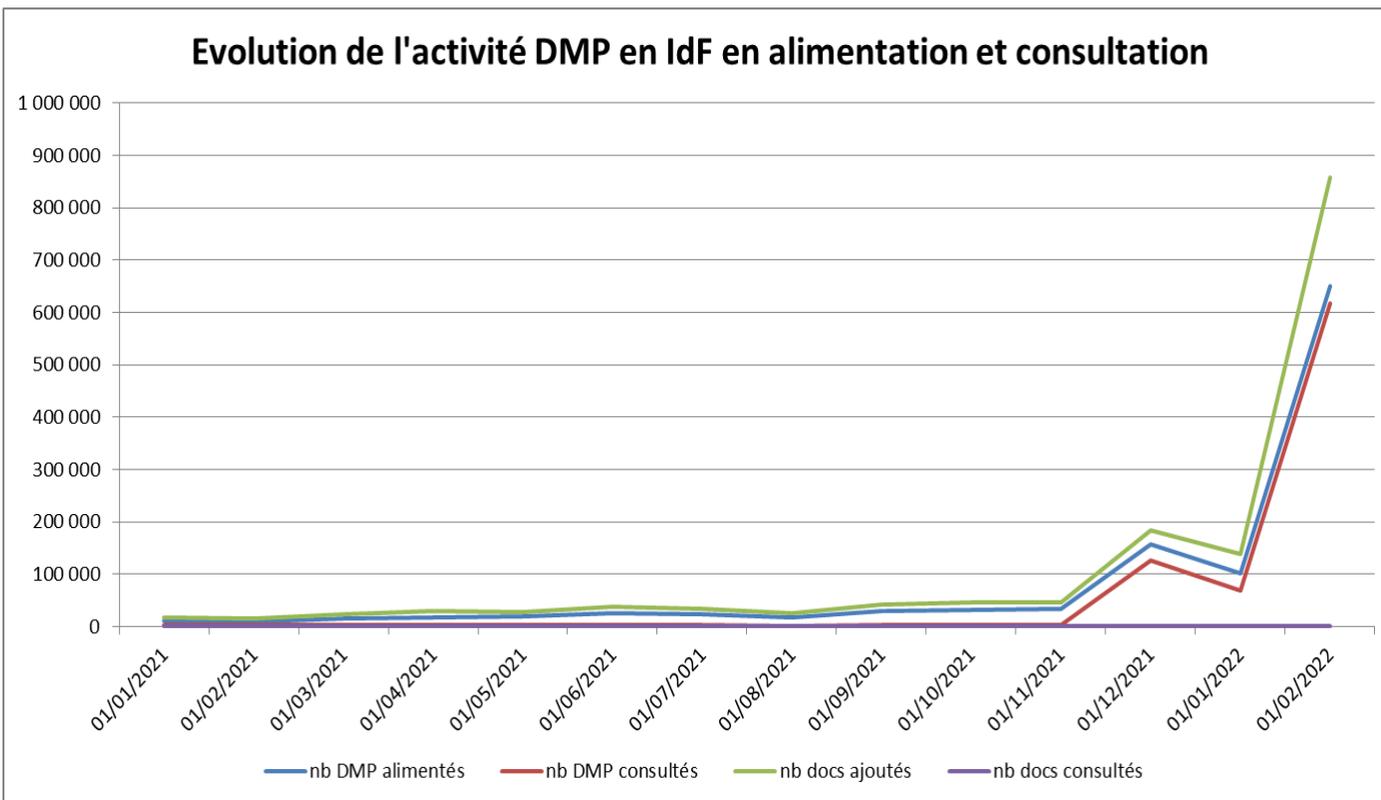




## Déploiement du DMP



### Evolution de l'activité DMP en IdF en alimentation et consultation



- Une dynamique positive sur l'alimentation des DMP depuis début 2021 et une explosion depuis décembre 2021 liée à SI-DEP
- Les consultations restent stables à un niveau bas.

Top 10 ES - Janvier/février 2022	Nombre docs ajoutés
1 - ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE PARIS	822127
2 - HU PITIE SALPETRIERE APHP	7604
3 - HU HENRI MONDOR SITE HENRI MONDOR APHP	5811
4 - GRPE HOSPITALIER DU SUD ILE DE FRANCE	4614
5 - HU PARIS CENTRE SITE COCHIN APHP	4241
6 - HU PARIS SUD SITE KREMLIN BICETRE APHP	3817
7 - CENTRE HOSPITALIER INTERCOM DE CRETEIL	3447
8 - HOPITAL FOCH	2900
9 - HU PARIS NORD SITE BICHAT APHP	2542
10 - HU NECKER ENFANTS MALADES APHP	2358

Les dossiers médicaux des Espaces santé sont en cours d'ouverture à grande échelle en Ile-de-France. Leur ouverture effective est prévue fin avril début mai 2022.



# Etat des lieux en Ile-de-France

Déploiement de la MSS



# Questions



**Pour aller plus loin**





## Pour aller plus loin

Site vitrine et d'orientation [segurnumerique.sante-idf.fr](https://segurnumerique.sante-idf.fr)



### ► Webinaires régionaux passés et à venir :

- Webinaire du 10 février dédié à la mise en œuvre technique et organisationnelle de l'INS :  
<https://segurnumerique.sante-idf.fr/evenements/webinaire-mise-en-oeuvre-operationnelle-sun-es/>
- Webinaire du 4 février 2022 dédié au déploiement des usages des services socles du Ségur Numérique en Etablissements de Santé du 4 février 2022 :  
<https://segurnumerique.sante-idf.fr/evenements/webinaire-sun-es/>

### ► Supports de communication régionaux

Vos interlocuteurs régionaux sont à votre disposition pour vous accompagner :

- Agence Régionale de Santé d'Île-de-France

[ars-idf-esegur@ars.sante.fr](mailto:ars-idf-esegur@ars.sante.fr)

- Le GIP SESAN

[segur@sesan.fr](mailto:segur@sesan.fr)

- L'Assurance Maladie : DCGDR et les CPAM

# Annexes



# Retex établissements de santé





# Retour d'expérience sur la mise en œuvre de l'INS

## Points de vigilance



- Ne pas sous-estimer le temps nécessaire à la montée en compétence des agents sur l'identitovigilance
- Un temps d'attente qui peut être allongé au bureau des entrées avec l'arrivée de l'INS
- Des impacts en termes de charge de travail pouvant être conséquents, notamment pour la CIV
- Impacts sur le SI, les interfaces



# Retour d'expérience sur la mise en œuvre de l'INS

## Bonnes pratiques



- Constituer une équipe projet INS par établissement / au niveau du GHT
- Réaliser votre état des lieux organisationnel, identitovigilance et système d'information
- Déterminer les modalités d'organisation adaptées
- Harmoniser les pratiques autour du RNIV
- Veiller à sensibiliser et à former au plus tôt le personnel concerné par l'INS et à l'identitovigilance
- Déployer l'INS sur un périmètre restreint dans un premier temps.
- Dévalider les identités locales avant de démarrer le projet si le processus de validation actuel n'est pas vertueux et/ou conforme au RNIV
- S'appuyer sur un arbre de décision pour identifier la marche à suivre en cas d'écarts observés entre les identités afin de déterminer la conduite à tenir en cas d'échec de la qualification de l'INS
- Informer les usagers
- Mettre en place et suivre des indicateurs (taux d'INS qualifiées)



# Retour d'expérience sur la mise en œuvre du DMP



## Points de vigilance

- Mise en place de la reconnaissance vocale qui permet d'accélérer le processus de production des comptes rendus jusqu'à la validation finale pour diffusion.
- Mise en place des envois automatiques au DMP en même temps que les envois automatiques par MSSanté
- Suivre les usages établissement
- Formation / sensibilisation continue des professionnels

## Bonnes pratiques

- Impacts sur le fonctionnement de la structure liés à mise à jour des logiciels nécessaire au déploiement du service.
- Délai de mise en œuvre (choix industriel, installation, conduite du changement)
- Avoir déployer l'INS pour l'intégrer dans les envois.
- Intégrer le bandeau avec le DataMatrix dans les documents
- Adaptation des processus métiers à l'arrivée de ces nouveaux outils
- S'assurer qu'un processus de production et de validation des comptes rendus est en place afin de permettre leur diffusion au DMP.
- Sensibiliser les PS à l'usages des services numériques.



# Que signifie avoir une INS « qualifiée » ?



L'**identité de l'utilisateur** à laquelle l'INS est associée doit avoir été vérifiée par le biais de **procédures d'identitovigilance rigoureuses** avec **une pièce forte d'identité**



L'INS doit être **obtenue par le téléservice INSi**, garantissant ainsi **sa conformité** aux bases nationales de référence.



**L'INS ne pourra être utilisée que si ces deux conditions sont réunies.**



# Comment obtenir l'identité INS ?



## Récupération de l'INS



### Comment ?



#### Saisie des traits d'identité

#### Lecture automatique de la carte vitale

Données à renseigner a minima : nom de naissance, un des prénoms de naissance, date de naissance et sexe

#### Données retournées

- Nom de naissance (nom de famille)
- Prénom(s) de naissance (liste)  
Date de naissance
- Sexe
- Lieu de naissance (code INSEE)
- Matricule INS

### Concrètement ?

- Le téléservice permet de récolter l'INS contenue dans les **bases nationales de référence**.
- L'appel de l'opération se fait de manière unitaire et nécessite l'utilisation d'une **carte CPx nominative ou certificat serveur**.
- Une seule réponse est retournée. **Les données retournées par le téléservice ne sont pas modifiables**.